



<b>Informations générales</b>	
<b>Nom du produit</b>	PHOS'START
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	DELBON 62 rue Michelet 13990 FONTVIEILLE France
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante - Concentré soluble à base de mélasse fermentée et d'éléments minéraux
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	269-2023.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1230404

La présente autorisation est valable 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Le titulaire peut demander le renouvellement de l'autorisation, conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime, au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 10/08/2023

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Teneurs garanties retenues (sur produit brut)	
Paramètres déclarables	Teneur
Matière sèche	50 %
L-Acides aminés libres d'origine végétale	3 %
Azote (N) total	2 %
<i>dont azote (N) organique</i>	0,9 %
<i>dont azote (N) nitrique</i>	0,3 %
<i>dont azote (N) ammoniacal</i>	0,8 %
Anhydride phosphorique (P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> ) soluble dans l'eau	21,8 %
Anhydride sulfurique (SO <sub>3</sub> ) soluble dans l'eau	4,4 %
Cuivre (Cu)	0,7 %
Fer (Fe)	0,2 %
Manganèse (Mn)	0,9 %
Zinc (Zn)	0,7 %
pH	1

Classification du produit	
La classification retenue est la suivante :	
Catégorie de danger	Mention de danger
Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.	
<b>Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.</b>	

<b>Liste des cultures autorisées</b>				
<b>Cultures</b>	<b>Dose maximale par apport</b>	<b>Nombre maximal d'apports</b>	<b>Mode d'apport</b>	<b>Epoques d'apport / Stades d'application</b>
Cultures extensives	5 L/ha	5/an	Pulvérisation foliaire	Selon les besoins, dès couverture
Pomme de terre et betterave	3 L/ha	5/an		A la fermeture des rangs
Carotte	7 L/ha	5/an		A la fermeture des rangs
Cultures protéagineuses	4 L/ha	5/an		Selon les besoins, dès 8-10 cm puis 15 jours après
Cultures légumières	5 L/ha	5/an		Dès les premières feuilles
Arboriculture fruitière et vigne	5 L/ha	5/an		Dès les premières feuilles
Cultures légumières	10 L/ha	6/an	Ferti-irrigation, goutte à goutte	Dès les premières feuilles
Arboriculture fruitière et vigne	10 L/ha	5/an		Dès les premières feuilles

## Conditions d'emploi du produit

### Stockage et manipulation du produit

- Contient des oligo-éléments : à n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles ;
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage) ;
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés en fonction du type et du classement du produit.

Il est de la responsabilité du titulaire de l'autorisation d'indiquer avec précision, tant pour l'utilisateur professionnel que pour l'utilisateur non professionnel, le type d'EPI requis en fonction des tâches à effectuer, ainsi que leur gestion (utilisation, nettoyage, stockage).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **Respect des limites maximales de résidus (LMR)**

Afin de respecter les LMR définies pour le cuivre, les doses d'apport d'autres produits à base de cuivre devront être adaptés pour l'ensemble des usages en prenant en compte les quantités apportées par le produit PHOS'START.

Protection du consommateur

- Ne pas appliquer le produit PHOS'START en pulvérisation foliaire après la formation des parties consommables

### **Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)**

#### ***Protection de la faune***

- Afin de limiter l'exposition des organismes aquatiques au cuivre, des mesures d'atténuation du risque telles qu'une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent devront être mises en place en bordure des points d'eau.

### **Recommandations relatives à l'étiquette du produit**

- Aucune mention relative à un effet phytopharmaceutique ne devrait être faite sur le produit.

**Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette annexe, se référer aux conditions de mise sur le marché dans l'Etat-membre susvisé.**